

el

NOTE DE SERVICE ADRESSEE AUX AGENTS DE LA DIRECTION  
ENCADREMENT ET FORMATION.

-----

Il m'est arrivé de constater à maintes reprises que lorsque certains agents de la Direction Encadrement et Formation reçoivent les ordres à exécuter, au lieu d'obéir ou de discuter avec celui qui les a donnés, se mettent en groupe pour dénigrer l'autorité légalement établie.

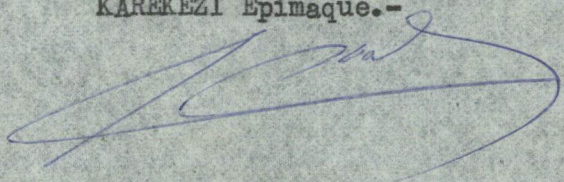
Cette manifestation de mauvaise volonté va à l'encontre de la déontologie administrative telle que prônée par le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et peut entraîner des sanctions disciplinaires à l'endroit de ces agents. C'est à cela que faisait allusion le dernier paragraphe du compte rendu de la réunion tenue au Ministère de la Jeunesse par le Chef de Division Encadrement en date du 6 septembre 1976 à l'intention de son personnel.

J'espère ne plus revenir sur ce point.

Fait à Kigali, le 15 Novembre 1976.-

Le Directeur de l'Encadrement et Formation, a.i.  
Le Chef de Division Encadrement,

KAREKEZI Epimaque.-



C.P.I

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse

K I G A L I

- Monsieur le Secrétaire Général au

Ministère de la Jeunesse

K I G A L I

VU TOUS :  
(Paraphe et date)

Vu 15/11/76 JMS

15/11/76

V ~~MLL~~ 15/11/76

15/11/76

15/11/76

V ~~MLL~~ 15/11/76

*C*

NOTE DE SERVICE ADRESSEE AUX AGENTS DE LA DIRECTION  
ENCADREMENT ET FORMATION.

---

Il m'est arrivé de constater à maintes reprises que lorsque certains agents de la Direction Encadrement et Formation reçoivent les ordres à exécuter, au lieu d'obéir ou de discuter avec celui qui les a donnés, se mettent en groupe pour dénigrer l'autorité légalement établie.

Cette manifestation de mauvaise volonté va à l'encontre de la déontologie administrative telle que prônée par le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et peut entraîner des sanctions disciplinaires à l'endroit de ces agents. C'est à cela que faisait allusion le dernier paragraphe du compte rendu de la réunion tenue au Ministère de la Jeunesse par le Chef de Division Encadrement en date du 6 septembre 1976 à l'intention de son personnel.

J'espère ne plus revenir sur ce point.

Fait à Kigali, le 15 Novembre 1976.

Le Directeur de l'Encadrement et Formation, a.i.  
Le Chef de Division Encadrement,

KAREKEZI Epinaque.-

C.P.I

- Monsieur le Ministre de la Jeunesse

KIGALI

- Monsieur le Secrétaire Général au  
Ministère de la Jeunesse

KIGALI

ECAR  
9.11.76

NOTE DE SERVICE ADRESSEE AUX AGENTS  
DE LA DIRECTION ENCADREMENT ET FORMATION.

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
R. P. 1000 KIGALI

Il m'est arrivé de constater à maintes reprises que lorsque certains agents de la Direction Encadrement et Formation reçoivent les ordres à exécuter, au lieu d'obéir ou de discuter avec celui qui les a donnés, se mettent en groupe pour dénigrer l'autorité légalement établie.

Cette manifestation de mauvaise volonté va à l'encontre de la déontologie administrative telle que prônée par le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et peut entraîner des sanctions disciplinaires à l'endroit de ces agents. C'est à cela que faisait allusion le dernier paragraphe du compte rendu de la réunion tenue au Ministère de la Jeunesse par le Chef de Division Encadrement en date du 6 septembre 1976 à l'intention de son personnel.

J'espère ne plus revenir sur ce point.

Fait à Kigali, le \_\_\_\_\_  
Le Directeur de l'Encadrement et Formation, ci.

LE CHEF DE DIVISION ENCADREMENT,  
KAREKEZI Epimague.

CPI

- Monsieur le Jeune de KIGALI
- M. le Secrétaire au Jeune de KIGALI

OK § 14/11

/K.E./F.M./  
REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
B.P.1044 KIGALI

Kigali, le.....

RUTOBWE

Monsieur l'Encadreur Communal(Tous)  
S/c de Monsieur le Bourgmestre(Tous)

Objet:

Rapports d'activités.

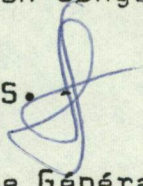
Monsieur l'Encadreur,

Pour me permettre d'élaborer mon rapport annuel 1976, j'ai l'honneur de vous demander de m'envoyer, le plus rapidement possible, le double du rapport mensuel de l'année en cours à partir du mois d'avril 1976.

En effet, les Encadreurs Régionaux se sont occupés des activités du Mouvement d'Ensemble à KIGALI pendant un certain temps qui ne leur a pas permis d'élaborer un rapport trimestriel à leur échelon. Vos rapports sont donc de grande importance.

L'urgence s'impose.

Pour le Ministre de la  
Jeunesse en congé

NIYIBIZI S. 

Secrétaire Général

/K.E./H.B./

REPUBLIQUE RWANDAISE

MINISTERE DE LA JEUNESSE.

A L'INTENTION DE MONSIEUR LE MINISTRE.

Deux mois après ma nomination au poste de Chef de Division de l'Encadrement au Ministère de la Jeunesse, j'ai remarqué que les Agents de cette Division travaillaient dans un certain laisser-aller.

C'est pourquoi j'ai réuni dans mon bureau, pour la première fois, le personnel oeuvrant sous mes ordres pour lui rappeler qu'il doit travailler avec la conscience professionnelle et dans la discipline. Cette rencontre n'a duré que 40 minutes (14h-14h40').

Les points traités sont les suivants :

- La nomination de nouveaux dirigeants au Mijeunesse.
- Le traitement du courrier reçu et expédié.
- Travail en silence et dans la discipline.
- Les sorties aux heures de service.
- Les accusations.
- La collaboration entre dirigés et dirigeants.
- Bannir les familiarités au service.

Abordant le premier point, j'ai demandé à tous les Agents de bien comprendre la nomination de nouveaux dirigeants au Mijeunesse. J'ai ajouté qu'il est question de comprendre que personne n'a demandé d'être Chef ou d'être décommissionné. Ceux qui ont été nommés doivent reprendre la situation actuelle et ceux qui ont été décommissionnés doivent accepter des ordres de leurs Chefs s'ils cadrent avec la déontologie administrative. Le Secrétaire Général a quitté le Ministère de l'Education Nationale et a été transféré au Mijeunesse ; le Directeur de l'Encadrement et Formation est venu du Minagri. Moi-même qui travaillais à la Planification (Mijeunesse), je me suis vu attribuer la Division de l'Encadrement. Pour bien assumer les fonctions qui nous sont confiées, nous sommes obligés de nous documenter dans les archives du Ministère et auprès des personnes qui connaissent déjà les dossiers de notre Département. Si en d'autres moments les Agents de la Division Encadrement ne sont pas occupés à temps plein, ils sont censés de comprendre la situation ; nous continuons à leur chercher d'occupations. En attendant, ils traitent le courrier reçu et expédié au fur et à mesure qu'ils le reçoivent. Au cas où ils ont à faire, il leur est demandé de rester calmes, de travailler en silence et dans la discipline. Nous sommes situés, ai-je ajouté, à l'entrée du Ministère.

./...

A L'INTENTION DE MONSIEUR LE MINISTRE.

Deux mois après ma nomination au poste de Chef de Division de l'Encadrement au Ministère de la Jeunesse, j'ai remarqué que les Agents de cette Division travaillaient dans un certain laisser-aller. C'est pourquoi j'ai réuni dans mon bureau, pour la première fois, le personnel devant sous mes ordres pour lui rappeler qu'il doit travailler avec la conscience professionnelle et dans la discipline. Cette rencontre n'a duré que 40 minutes (14h-14h40).

Les points traités sont les suivants :

- La nomination de nouveaux dirigeants au Ministère.
- Le traitement du courrier reçu et expédié.
- Travail en silence et dans la discipline.
- Les sorties aux heures de service.
- Les accusations.
- La collaboration entre dirigés et dirigeants.
- Rendre les familiarités au service.

Abordant le premier point, j'ai demandé à tous les Agents de bien comprendre la nomination de nouveaux dirigeants au Ministère. J'ai ajouté qu'il est question de comprendre que personne n'a demandé d'être Chef ou d'être démissionnaire. Ceux qui ont été nommés doivent reprendre la situation actuelle et ceux qui ont été démissionnaires doivent accepter des ordres de leurs Chefs s'ils cadrent avec la déontologie administrative. Le Secrétaire Général a quitté le Ministère de l'Education Nationale et a été transféré au Ministère de la Jeunesse ; le Directeur de l'Encadrement et Formation est venu du Ministère. Moi-même qui travaillais à la Division (Jeunesse), je me suis vu attribuer la Division de l'Encadrement. Pour bien assumer les fonctions qui nous sont confiées, nous sommes obligés de nous documenter dans les archives du Ministère et auprès des personnes qui connaissent déjà les dossiers de notre Département. Si en d'autres moments les Agents de la Division Encadrement ne sont pas occupés à temps plein, ils sont censés de comprendre la situation ; nous continuons à leur chercher d'occupations. En attendant, ils traitent le courrier reçu et expédié au fur et à mesure qu'ils le reçoivent. Au cas où ils ont à faire, il leur est demandé de rester calmes, de travailler en silence et dans la discipline. Nous sommes situés, et je ajoute, à l'entrée du Ministère.

Nous devons donc travailler en silence sinon nous serons mal vus soit par le Ministre, soit par le Secrétaire Général et pourquoi pas par les visiteurs qui nous taxeront d'indisciplinés.

Sur ce point les agents ont demandé d'avoir beaucoup d'occupations en vue de lutter contre les bavardages inutiles. Il leur a été répondu de patienter car cette situation ne durera pas longtemps ; lorsqu'ils sont inoccupés, ils peuvent compléter leur formation par la lecture des documents administratifs concernant leur carrière ou leur culture générale.

L'autre point qui a soulevé pas mal de discussions c'est la justification de toute sortie du bureau aux heures de service. Les circulaires n° 01/76 Dir/Adm et n° 03/76/T-S/Org respectivement des 7 et 14 janvier 1976 toutes relatives aux sorties ont été mal interprétées par les Agents. Ils demandent à Monsieur le Ministre de revoir ces circulaires et les actualiser. Ils ne comprennent pas pourquoi à tout moment ils doivent signer la fiche de sortie, même s'ils ne quittent pas le Ministère ; par exemple si un agent quitte le Bureau de l'Encadrement pour la Gestion ou la Planification pour les Sports. Seulement, ils aimeraient signer chaque fois qu'ils sont en dehors du Ministère. En tout état de cause, votre intervention soit par une autre circulaire, soit par une réunion de tous les agents s'avère indispensable pour le redressement de la situation.

En ce qui concerne les familiarités au service et les accusations calomnieuses, j'ai demandé à mes agents de les bannir et de démontrer leur bonne volonté pour la bonne marche du Ministère.

*Il semble que cela soit une véritable épidémie qui résulte surtout de l'oisiveté et de la fainéantise*

J'ai, enfin, souligné ma ferme détermination de dénoncer auprès de mes Chefs Hiérarchiques tout agent de mauvaise volonté qui ne voudra pas se conformer aux instructions en vigueur ou qui voudra semer la haine et la jalousie au sein de notre Ministère et surtout celui qui ne fera pas montre d'une conscience professionnelle.

*Une initiative qui devrait vous inspirer !!*

Fait à Kigali, le 6 septembre 1976

KAREKEZI Epimache

Chef de Division Encadrement.

*Je ne suis pas d'accord.  
En effet 1) Si quelqu'un quitte le BCA pour la G&S/T/O par exemple comment ses chefs sauront qu'il est à la Gestion si rien ne figure sur la feuille de sortie  
2) Vous oubliez que la feuille sert aussi à voir le temps passé en dehors des bureaux. Quelqu'un de la G&S/T/O peut aller bavarder pendant*

*on a le sens suivant votre système*

vous devons donc travailler en silence sinon nous serons mal vus soit par le Ministre, soit par le Secrétaire Général et pourquoi pas par les visiteurs qui nous taxeront d'indisciplinés.

Sur ce point les agents ont demandé d'avoir beaucoup d'occupations en vue de lutter contre les bavardages inutiles. Il leur a été répondu de patienter car cette situation ne durera pas longtemps ; lorsqu'ils sont innocués, ils peuvent compléter leur formation par la lecture des documents administratifs concernant leur carrière ou leur culture générale.

L'autre point qui a soulevé pas mal de discussions c'est la justification de toute sortie du bureau aux heures de service. Les circulaires n° 01/76 Dir/Adm et n° 03/76 T-8/Dir respectivement des 7 et 14 janvier 1976 toutes relatives aux sorties ont été mal interprétées par les Agents. Ils demandent à Monsieur le Ministre de revoir

ces circulaires et les actualiser. Ils ne comprennent pas pourquoi à tout moment ils doivent signer la fiche de sortie, même s'ils ne quittent pas le Ministère ; par exemple si un agent quitte le Bureau de l'encadrement pour la Gestion ou la Planification pour les sports. Généralement, ils aimeraient signer chaque fois qu'ils sont en dehors du Ministère. En tout état de cause, votre intervention soit par une autre circulaire, soit par une réunion de tous les agents s'avère indispensable pour le redressement de la situation.

En ce qui concerne les familiarités au service et les accusations calomnieuses, j'ai demandé à mes agents de les bannir et de démontrer leur bonne volonté pour la bonne marche du Ministère. J'ai, enfin, souligné en forme de détermination de dénoncer auprès de mes Chefs Hiérarchiques tout agent de mauvaise volonté qui ne voudra pas se conformer aux instructions en vigueur ou qui voudra semer la haine et la jalousie au sein de notre Ministère et surtout celui qui ne fera pas montre d'une conscience professionnelle.

Fait à Kigali, le 6 septembre 1976

KAREKEZI Epimouze

*[Signature]*

Chef de Division Encadrement.

*[Handwritten notes in blue ink, including phrases like 'dans l'attente de la circulaire', 'je ne suis pas d'accord', and 'pour effet de la circulaire']*



NOTE DE SERVICE ADRESSEE AUX AGENTS DE LA DIRECTION  
ENCADREMENT ET FORMATION.

---

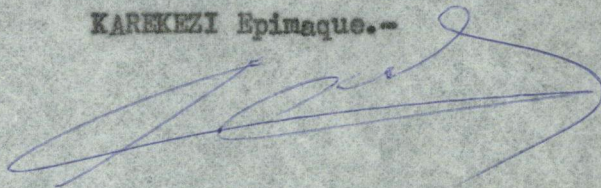
Il m'est arrivé de constater à maintes reprises que lorsque certains agents de la Direction Encadrement et Formation reçoivent les ordres à exécuter, au lieu d'obéir ou de discuter avec celui qui les a donnés, se mettent en groupe pour dénigrer l'autorité légalement établie.

Cette manifestation de mauvaise volonté va à l'encontre de la déontologie administrative telle que prônée par le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et peut entraîner des sanctions disciplinaires à l'endroit de ces agents. C'est à cela que faisait allusion le dernier paragraphe du compte rendu de la réunion tenue au Ministère de la Jeunesse par le Chef de Division Encadrement en date du 6 septembre 1976 à l'intention de son personnel.

J'espère ne plus revenir sur ce point.

Fait à Kigali, le 15 Novembre 1976.

Le Directeur de l'Encadrement et Formation, a.i.  
Le Chef de Division Encadrement,  
KAREKEZI Epimaque.-



C.P.I

✓ - Monsieur le Ministre de la Jeunesse

KIGALI

- Monsieur le Secrétaire Général au  
Ministère de la Jeunesse

KIGALI